

Projet de mobilité durable pour l'accessibilité du site de Bellelay

-

Rapport de participation

26.03.2024

Impressum

Mandant

Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois

Secrétariat Jura bernois: Fanny Farron
Rue du Pierre pertuis 1, 2605 Sonceboz
032 492 71 30 / fanny-farron@rvk-crt.ch

Mandataire

RR&A, Lausanne

Philippe Gentizon, Frédéric Rast

1. Mandat

Le site de l'Abbaye de Bellelay est en phase de reconversion et accueillera ces prochaines années un programme d'activités très diversifié. Parallèlement, les offres touristiques s'étoffent également, alentours du site et à l'échelle régionale. C'est pourquoi, un concept de mobilité globale, tant pour assurer l'accessibilité du site que pour connecter les différentes polarités, est nécessaire pour la région et le développement du site de Bellelay. Le périmètre englobe ainsi les sites de Reconvilier, Saicourt, Tramelan/Les Reussilles, Petit-Val et Moutier côté Berne, ainsi que La Courtine/Glovelier et Saignelégier/Gruère côté Jura.

Dans le cadre de cette étude, différents scénarios de desserte ont été examinés et évalués par un groupe de travail et un groupe d'accompagnement, composé de représentants des cantons de Berne et du Jura, de la Commune de Saicourt ainsi que des entreprises de transport et autres partenaires impliqués, notamment les institutions du tourisme. Le scénario de desserte retenu combine ainsi une liaison bus renforcée entre la gare de Reconvilier et le site de Bellelay, une desserte bus régulière de base réorganisée sur les autres parcours, ainsi que des courses de renfort / sur appel complétant la desserte de base en périodes d'affluence touristique. Parallèlement, il est prévu que la Région, via l'Association Jura bernois.Bienne, développe une flotte de petits véhicules partagés et en libre-service sur des pôles d'importance du Jura bernois, utilisables par les résidents du site de Bellelay, les touristes et visiteurs, le personnel, et comme service taxi (3ème âge, migrant, personne sans permis, accès aux premiers/derniers train). Les éléments de desserte complémentaires sont également pris en considération (mobilité douce, stationnement sur site, tarification et carte de mobilité, promotion des TP pour le tourisme régional, etc.).

2. Consultation publique

La consultation publique s'est déroulée du 18 août au 20 octobre 2023.

Le rapport « Projet de mobilité durable pour l'accessibilité du site de Bellelay », dans sa version finale du 2 juillet 2023, a fait l'objet de cette consultation.

3. Retours récoltés

Au total, 22 communes, organisations et particuliers ont fait part de leurs remarques :

14 communes et services cantonaux

Court, Lajoux (JU), Mont-Tramelan, Moutier, Perrefitte, Petit-Val, Plateau de Diesse, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sonvilier, Sorvilier, Tramelan, Service des transports (JU)

4 organisations, partis et associations

Jura bernois.Bienne (Jb.B), Conseil du Jura bernois (CJB), Ecole secondaire La Courtine, Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val

4 particuliers

4. Résultats de la procédure de consultation

Approbation globale du concept proposé

Le concept proposé rencontre un écho positif, bien que l'écart entre le oui et le non ne soit toutefois très marqué. En effet, sur les 6 questions posées, 57 oui/plutôt oui sont recensés, contre 34 non/plutôt non (voir argumentaire ci-dessous). Il est salué unanimement la volonté d'améliorer l'accès au site de Bellelay en vue de son développement, tout en ayant tenu compte des liaisons scolaires et touristiques importantes. Le fait que soit visée une mobilité durable et multimodale est apprécié. A noter néanmoins

qu'un certain scepticisme est également mentionné concernant la multimodalité et les compléments à la demande (quelques remarques très minoritaires en ce sens).

Certaines lacunes ont également été mentionnées (lieux touristiques, présence du centre de requérants à Sornetan, lieux de loisirs/formations, etc.) ; le rapport a fait l'objet de modifications/adaptations en ce sens.

Concernant les objections (non/plutôt non) et les arguments avancés, la grande majorité ne commente pas le concept proposé à proprement parlé, mais déplore uniquement la péjoration de l'offre sur la liaison Bellelay-Petit-Val-Moutier. Il est également reproché qu'un trop grand accent soit mis sur les besoins du site de Bellelay, pourtant le cœur et la raison de cette étude.

Réévaluation de la liaison Bellelay-Petit-Val-Moutier

La Commune de Petit-Val s'est fortement mobilisée et a obtenu un soutien de nombreux acteurs pour rejeter le concept proposé, en raison de la péjoration de l'offre de la liaison Bellelay-Petit-Val-Moutier. La situation est de fait particulière, car si la consultation portait bien sur un concept de mobilité durable pour l'accessibilité du site de Bellelay, certains retours négatifs ne font que mention de la situation « Petit-Val », sans critiques sur le concept « Bellelay » en soi.

Cette situation a conduit à la décision de réévaluer la question du tronçon Bellelay-Petit-Val-Moutier, sans remettre en cause le reste du concept proposé (qui a été majoritairement soit approuvé, soit non commenté). Quatre scénarios ont été analysés, afin de proposer une desserte régulière et renforcée pour la liaison Bellelay-Petit-Val-Moutier. Ces scénarios et leurs implications ont ensuite être discutés entre les parties concernées, le but étant de satisfaire au mieux aux conditions de chaque partie. En effet, si la situation « Petit-Val » ne doit pas se faire au détriment du projet Bellelay, l'inverse est vrai également, et le développement du site de Bellelay ne devrait pas péjorer la région de Petit-Val en termes de transports publics. Il est à rappeler toutefois que l'étude a été lancée en lien avec le développement du projet Bellelay ; il est donc normal que ce site et son nœud de mobilité (réseau de correspondances notamment) soit au cœur de l'étude, malgré les arguments contestataires en ce sens.

Il s'agira ainsi de conserver à minima la desserte actuelle (ou renforcement sur une partie du tronçon) sur le tronçon Bellelay-Petit-Val-Moutier ; des consolidations sont toutefois encore à mener entre les acteurs concernés puis seront intégrées au concept global. Ce dernier sera donc modifié en temps voulu pour le tracé de la ligne 21 (cf. Annexe du rapport final pour plus de détails).

5. Réponses aux retours reçus

Les tableaux ci-dessous présentent les différents retours reçus et les réponses qui y ont été apportées.

Question 1 : Avis général

Est-ce que le rapport est à votre avis pertinent et compréhensible ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	Participation GT	/	x
2	Jb.B	oui	Le rapport est dense mais il fait état dans le détail de tous les éléments nécessaires à sa compréhension, et surtout à l'appréciation du concept de mobilité globale développé. La structure est claire et pertinente.	dont acte	x
3	CJB	plutôt oui	Le CJB souhaite relever que tant que l'offre des CFF continuera d'être péjorée, il ne sera pas possible d'avoir une offre optimale dans le Jura bernois et cela met clairement un frein à la mobilité autour de Bellelay.	ok, mais autre thématique ("traitée" par la CRT1).	x
4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	non	La ligne Moutier-Petit-Val-Bellelay doit être maintenue et développée. Grande importance pour nos écoles qui se situent sur 3 sites différents.	Les liaisons scolaires sont prises en considération et maintenues. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82)	oui
6	Court	Plutôt non	Le Conseil municipal considère que le fait de privilégier un accès à Bellelay par Reconvilier s'apparente à un mauvais calcul. Il serait beaucoup plus intelligent de prévoir un accès à Bellelay par Moutier, gare dans laquelle passent des lignes d'importance nationale. Un.e touriste accèdera beaucoup plus facilement à Moutier qu'à Reconvilier. Faut-il rappeler que l'offre ferroviaire dans la vallée de Tavannes est catastrophique depuis tant d'années ?	Il existe actuellement une liaison bus structurante entre Bellelay et Reconvilier, alors que la liaison Moutier-Bellelay est quasi inexistante (env. 4 paires de courses la semaine, avec une fréquentation quasi nulle sur le tronçon Souboz - Ecorcheresses - Perrefitte). Renforcer la liaison Bellelay-Reconvilier est en ce sens plus judicieux, notamment pour une question de faisabilité financière. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82)	oui, partiellement
7	Lajoux	oui	Bon rapport, complet. Il est apprécié que la Courtine ait été intégrée dans le projet	dont acte	x
8	Mont-Tramelan	oui	/	/	x
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x
11	Petit-Val	non	Le futur de la ligne de bus Souboz-Moutier via Perrefitte n'est pas mentionné clairement. Il est uniquement fait mention d'une ligne Bellelay-Les Ecorcheresses et non comme actuellement Bellelay-Moutier! Qu'en est-il de la liaison Les Ecorcheresses-Moutier? Sera-t-elle maintenue et si oui, à quelle fréquence ? Sera-t-elle supprimée ? Le rapport n'est pas complet	Il est effectivement fait mention de la liaison Bellelay-Les Ecorcheresses et non plus Bellelay-Moutier, car en raison de la fréquentation quasi nulle des courses existantes sur le tronçon Souboz - Ecorcheresses - Perrefitte (cf. p. 27 et 30 du rapport, entre 1 et 2 personnes par course en moyenne la semaine), la ligne s'arrêterait aux Ecorcheresses (pour répondre aux besoins scolaires notamment). La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va toutefois à nouveau être analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82)	oui
12	Plateau de Diesse	oui	/	/	x
13	Reconvilier	non	Le rapport est extrêmement long et complexe. Sa lecture n'est pas évidente. Une séance d'information serait grandement souhaitée pour ce genre de projets. La synthèse ne permet pas de comprendre clairement le projet sans la lecture du rapport complet.	Ok, cette possibilité sera analysée, notamment pour des études futures.	x

14	Saicourt	oui	Les autorités de Saicourt estiment que le rapport «Projet de mobilité durable pour l'accessibilité du site de Bellelay» est pertinent et compréhensible. Elles saluent la désignation de la ligne Reconvilier - Bellelay comme ligne structurante, avec une cadence 30'/60'. La commune de Saicourt va grandement bénéficier du renforcement de cette ligne. Le rapport présente cependant une lacune en ne mentionnant pas le centre de requérants d'asile de Sornetan. De plus, les autorités de Saicourt sont d'avis que la suppression de la liaison de Bellelay avec Moutier n'est pas opportune. La gare de Moutier est en effet une gare intermodale importante pour la région	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82) et le Centre de Sornetan pris en considération (cartes et textes complétés avec ajout Sornetan, p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport)	oui
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x
17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	oui	/	/	x
19	Privé	oui	Schade dass das ganze nicht in zwei Sprachen angeboten wird. Ich werde deutsch Antworten, da dies mir einfach geht.	La CRT1 est un organe bilingue, car réunie les régions de Bienna, Seeland et le Jura bernois. Pour les études sises sur une seule région linguistique toutefois (ici le Jura bernois), seule la langue majoritaire est utilisée. Les remarques dans l'autre langue sont néanmoins les bienvenues.	non
20	Privé	non	*Parce que ne pas tous le monde veut/peut utiliser l'internet, c'est alors discriminantE pour ça. *Et puis: Dans une crise d'énergie, il est meilleur d'avoir les choses sur papier! *Et puis: Le canton Berne est officiellement bilingue et certainement avec l'histoire de persécution des mennonites et d'une minorité parlant suisse allemande un peu près la même chiffre comme en Fribourg -où on est fière d' être bilingue et utilise sa chance-, il n'est pas sensible de faire le rapport ne qu' en français.	Les tâches de la CRT1 s'effectuent sous mandat, il n'y a pas de bureau propre associé à cette organe. Une consultation sur papier est de fait compliqué. Cela sera à réfléchir toutefois pour de prochaines études. La CRT1 est un organe bilingue, car réunie les régions de Bienna, Seeland et le Jura bernois. Pour les études sises sur une seule région linguistique toutefois (ici le Jura bernois), seule la langue majoritaire est utilisée. Les remarques dans l'autre langue sont néanmoins les bienvenues.	non
21	Privé	non	Il est fait mention uniquement de la liaison Bellelay-Les Écorcheresses et non d'une liaison Bellelay-Moutier comme c'est la cas actuellement. Que va-t-il advenir de l'accessibilité de Bellelay et de Petit-Val vers et depuis Moutier?	Il est effectivement fait mention de la liaison Bellelay-Les Ecorcheresses et non plus Bellelay-Moutier, car en raison de la fréquentation quasi nulle des courses existantes sur le tronçon Souboz - Ecorcheresses - Perrefitte (cf. p. 27 et 30 du rapport, entre 1 et 2 personnes par course en moyenne la semaine), la ligne s'arrêterait aux Ecorcheresses (pour répondre aux besoins scolaires notamment). La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va toutefois être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
22	Maison Heidi	plutôt oui	Le rapport est très complet et comporte parfois des listes très détaillées qui sont un peu difficiles à comprendre. Mais en général, il est nécessaire d'examiner les choses en détail pour pouvoir tirer les bonnes conclusions.	dont acte	x

Question 2 : Etat des lieux

Êtes-vous d'accord avec les affirmations concernant l'état des lieux ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	Participation GT	/	x
2	Jb.B	oui	L'état des lieux est complet, fait état de façon détaillée des différents modes de transport et prend en compte les éléments importants (scolaire, culture, institutions, etc.).	dont acte	x

3	CJB	plutôt oui	<p>Le CJB salue que le scénario de desserte retenu combien une liaison de bus renforcée entre la gare de Reconvilier et le site de Bellelay, une desserte de bus régulière de base réorganisée sur les autres parcours, ainsi que des courses de renfort / sur appel complétant la desserte de base en périodes d'affluence touristique. Cependant, le CJB rappelle que le centre ferroviaire du Jura bernois est Tavannes. Au niveau de la valorisation du réseau, il s'étonne que Reconvilier soit pris comme centre d'échange.</p> <p>Nous souhaitons également rappeler que Sornetan accueille un certain nombre de réfugiés, cela fait donc augmenter la population. Le CJB est d'avis qu'il y a un manque à ce niveau-là et se demande si les requérants ont bien été pris en compte.</p>	<p>Concernant une desserte jusqu'à Tavannes, il semble difficile d'y aller directement sans passer par Reconvilier. Or, selon la structure horaire des trains, il n'y aurait aucun avantage à tirer de ce prolongement bus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les correspondances seront à assurer en priorité avec les trains réguliers de/vers Bienna : à Reconvilier, leur horaire permet de donner la correspondance dans les deux sens en 7-8', avec un seul bus ; à Tavannes, il y aurait 13' d'attente, à moins de mettre un 2e bus ce qui serait très onéreux. - aucune autre correspondance possible, p.ex. avec les trains vers Tramelan - Saignelégier et vers St-Imier - LCDF (ces correspondances étant assurées par le second train qui ne circule qu'à certaines heures et seulement jusqu'à Sonceboz). - enfin, si on reste sur Reconvilier, le bref temps de parcours permet d'effectuer un second aller-retour dans la demi-heure, donnant correspondance à ce fameux train supplémentaire connecté avec les trains vers Tramelan et St-Imier (ce qu'on pourrait proposer par exemple aux heures de pointe). Si on va jusqu'à Tavannes, cette course supplémentaire supposerait un 2e bus. <p>Concernant le centre de Sornetan, les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport).</p>	oui, partiellement
4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	non	La gare de Moutier doit être mentionnée, comme celle de Reconvilier. Le site de Bellelay doit être accessible depuis 2 grandes gares de la région.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82), prenant en considération la gare de Moutier. Toutefois, les horaires d'arrivée/départ à Moutier, dictés par le nœud de correspondances bus de Bellelay, ne permettraient d'assurer quasiment aucune correspondance satisfaisante avec les trains (cf. structure horaire en p. 75 du rapport). Si cela était « corrigé », ce serait au détriment des correspondances optimisées à Bellelay avec les bus de/vers Reconvilier.	oui
6	Court	plutôt oui	Le Conseil municipal admet que l'accessibilité au site de Bellelay n'est pas suffisante. En ce sens, l'effort de la CRT 1 visant à desservir ce site peut être salué. Cela étant, le choix retenu par la CRT 1 n'est clairement pas convaincant.	dont acte	x
7	Lajoux	plutôt oui	Des lieux touristiques sont mentionnés dans le rapport. Il serait bien d'en mentionner aussi pour Lajoux comme la nouvelle SNEP, les chemins pédestres (eau, fer, chaux), les vitraux de Coghuf de l'église de Lajoux.	ok, les cartes sont complétées (p. 10 et 13 du rapport)	oui
8	Mont-Tramelan	oui	/	/	x
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x

11	Petit-Val	non	Ces sondages ont été réalisés avant Covid. Depuis la situation a changé (habitudes de la population, Centre de Sornetan, offre touristique). L'histoire de la ligne n'a pas été retenue comme motif de baisse de fréquentation. Dans votre rapport, sous "Desserte ferroviaire des gares proches", la gare de Moutier n'est pas mentionnée alors que c'est la seule gare de la région où des trains intercity circulent.	Les données de fréquentation TP sont de 2022, donc post-covid. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82), prenant en considération la gare de Moutier. Toutefois, les horaires d'arrivée/départ à Moutier, dictés par le nœud de correspondances bus de Bellelay, ne permettraient d'assurer quasiment aucune correspondance satisfaisante avec les trains (cf. structure horaire en p. 75 du rapport). Si cela était « corrigé », ce serait au détriment des correspondances optimisées à Bellelay avec les bus de/vers Reconvilier.	oui, partiellement
12	Plateau de Diesse	plutôt oui	/	/	x
13	Reconvilier	plutôt oui	Analyse très complète de l'état des lieux. Pas de remarque particulière	dont acte	x
14	Saicourt	plutôt oui	Le rapport dresse un état des lieux quasiment complet: il est bien documenté et illustré. Il constitue ainsi une bonne base pour la suite de l'étude. L'état des lieux présente une lacune: il ne mentionne pas le centre de requérants d'asile de Sornetan qui accueille une centaine de personnes. L'état des lieux et la suite du rapport ne tiennent pas suffisamment compte de la gare de Moutier, qui est pourtant une gare intermodale importante de la région (trains Intercity, liaison BLS avec Soleure, gare routière...).	Concernant le centre de Sornetan, les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport). La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82), prenant en considération la gare de Moutier.	oui
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x
17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	plutôt oui	p. 9: les flux liés à la formation professionnelle et gymnasiale (vers Bienna, Tramelan et Saint-Imier) devraient être mentionnés. p. 10: les infrastructures sportives d'importance régionale (par exemple piscine et patinoire de Tramelan) devraient être mentionnés. p. 14: le CIP ne semble pas mentionné. Il manque par ailleurs un slide concernant les pôles économiques et industriels (par exemple Fin des Lovières à Tramelan)	Ok, complété (formation, sport, pôles industriels, voir p. 9, 10, 13, 14 et 43 du rapport)	oui
19	Privé	oui	Page 18 : pourquoi Moutier, y compris les liaisons via Gänsbrunnen vers Soleure, ne figure-t-il pas ici ? C'est aussi important pour le Jura bernois. Il s'agit à mon avis d'une liaison importante (Soleure via Moutier vers Bellelay) et devrait donc également être incluse. Ici, il semble presque qu'il n'y ait pas de grande possibilité depuis Moutier. Page 22 : Pourquoi y a-t-il autant de personnes le samedi avec le 21.021 => il n'y avait pas de bus le samedi en 2022 (de Bellelay à Perrefitte). Page 25 : Il est clair qu'il n'y a pas de personnes venant du Petit-Val le samedi puisqu'il n'y avait pas de bus. Page 26 : Le bus du dimanche ne circule que d'avril à octobre et malheureusement seulement de Souboz à Moutier et pas de manière continue jusqu'à/de Bellelay. Page 31 et suivantes : Là où il n'y a pas d'offre avec de bonnes correspondances avec le train, il n'y aura pas de demande. Page 31ss : Depuis qu'un centre de réfugiés est stationné à Sornetan, l'utilisation des bus de / vers Moutier a massivement augmenté. Certaines liaisons de bus sont ainsi remplies par plus de 10 personnes de Sornetan à Moutier et inversement. Page 41 : Pourquoi Moutier n'est-il pas indiqué ici ? Il y a beaucoup de personnes qui se rendent à vélo à Moutier <-> Bellelay. Page 44 : Pourquoi le Petit-val n'est-il pas aussi regardé ? Page 45 et suivantes : le vélo n'est pas vraiment possible en hiver et n'est donc pas une solution pour toute l'année. Pourquoi l'"Etang de la Gruère" est-il mentionné dans ce rapport ? Le rapport concerne Bellelay.	p.18 : le schéma est de source externe donc non modifiable, et Moutier est indiqué au même titre que Bienna ou Delémont p.22 : la ligne 21.021 circule entre Moutier et Perrefitte le samedi, ainsi qu'entre Moutier et Souboz le dimanche (d'avril à octobre). p. 26 : oui p.31 : le concept est pensé pour assurer des correspondances bus-train p.31 : les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport). p. 41 : analyse potentiel vélo : Moutier (+ Sornetan et Souboz) ajoutés (p. 41 et 42 du rapport) p. 44 : l'étude porte en premier lieu sur l'accessibilité du site de Bellelay p. 45 : limitation météo du vélo évoquée (p.46 du rapport) L'accessibilité du site de Bellelay est une priorité, mais il est également question de le relier aux différentes polarités. Son développement touristique voulu rend une liaison avec l'étang de la Gruère, site très touristique, pertinente.	oui, partiellement

20	Privé	non	<p>*p.10 et 13: sites touristiques: manque des points importantEs pour des touristes réligieux/-euses chrétienNEs (mennonites, amishs et d'autres) : La chapelle des chèvres(Vallée de Tchaibez) et il y a certainement encore d'autres point historiquement important du l'histoire des mennonites/amish ici . J'ai dû déjà plusieurs fois expliquer à des touristes réligieuses ces lieux.</p> <p>Et si je me souviens bien: Tramelan est important pour les adventistes et les anarchistes. A Sornetan, il y a le sentier du bonheur pour touriste chrétienNEs.</p> <p>Aussi la vallée de Tchaibez pour ça nature superduper manque.</p> <p>Souboz manque: Il est tellement important historiquement (la même village depuis 18ième siècle) qu'il était sur une timbre.</p> <p>*p. 22, 25,27: c'est sarcasme, si on compte la ligne 21 Bellelay-Moutier pour samedi: Il n'y a aucun bus le samedi entre Bellelay- Perrefitte, alors personne ne peut utiliser le bus!</p> <p>Notre famille - pour des raisons de ecologie- sans propre voiture aurait souvent besoin de bus le samedi: Pour recontre familial, recontre avec amiEs, recontre avec associations d'utilité publique. Nous faisons aussi des fêtes avec des amiEs et comme ils et elles viennent de FR, BE, BL, AG, ZH, par public transport, aussi eux et elles ont besoin d'un bus. Comme nous, ils et elles n'ont pas de voiture pour raison d'éthique. Nous avons aussi souvent des touristes du étranger agricoles chez nous, aussi avec TP et souvent sans argent pour un taxi en Suisse. Depuis il n'y a plus de bus le samedi, nous devons prendre le taxi(=50 Fr. à Moutier un chemin!!!)</p> <p>*p.26,27: c'est un peu le même sarcasme comme avant: Il n' y a pas de bus le dimanche entre Bellelay et Sornetan et puis seulement de Souboz à Moutier et seulement l'été, mais tous nos "gros" fêtes ou assemblés des associations sont en hiver et comme nous voyageons avec public transport, il nous faut souvent partir samedi et passer la nuit n'importe où et retourner le dimanche. C'est pour tous le monde sans voiture comme ça.</p> <p>* p. 30: c'est mechant de seulement dire " peu fréquenté " s'il y a pas de bus le samedi;et dimanche seulement l'été et seulement sur le trajet Souboz-Moutier.</p> <p>Nous habitons devant une arrêt du car postal: Il a plusieurs fois par an des touristes pédestres, lesquelLEs étudient l'horaire du car postal. Souvent ils/elles veulent organiser une autre voyage pour une groupe, mais sont deçu, s'ils/elles voient qu'il n'y pas de bus le weekend. (je propose toujours mon aide pour lire l'horaire, je veux soutenir notre bus)</p> <p>*p.41 et 42 et 45:de nouveau sarcasme: il manque l'accessibilité du Petit-Val à Bellelay par vélo= vous ignorez l'ouest ! Comment une personne de Ecorcheresses/Souboz/Sornetan/Châtelat/ peut atteindre Bellelay par vélo? Et: il manque, la question de la neige et du gel!!!! Et la question de sécurité : Il y a trop de chauffardEs sur cette trajet!</p> <p>* manque des réflexion autour les apprentiEs et les élèves après les 11 années de Harmos: avec 15-18 ans il faut encore retourner à la maison le soir et partir tôt le matin = il faut des buses pour rentrer. Et entre 19-20 ans, cela coûte trop pour les familles de payer une chambre dans la ville pour leur jeunesse en formation</p>	<p>p. 10 et 13 : ok, cartes complétées pour le tourisme réligieux (p. 10 et 13 du rapport)</p> <p>La ligne 21 circule le samedi entre Moutier et Perrefitte, ainsi qu'entre Moutier et Souboz le dimanche (d'avril à octobre)</p> <p>p.41, 42, 45 : analyse potentiel vélo : Moutier (+ Sornetan et Souboz) ajoutés (p. 41 et 42 du rapport) et limitation météo du vélo évoquée (p.45-46 du rapport)</p> <p>La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p>	oui, partiellement
21	Privé	non	<p>Les sondages ne prennent pas en compte l'accueil de réfugiés au Centre de Sornetan. Ceux-ci ne bénéficiant pas d'un véhicule comme la plupart des habitants, ils sont particulièrement tributaires des transports publics et donc d'une ligne vers Bellelay-Reconvilier et d'une ligne en direction de Moutier.</p>	<p>Concernant le centre de Sornetan, les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport). De plus, la liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p>	oui
22	Maison Heidi	plutôt oui	<p>Je me suis surtout concentré sur le site de Souboz. Je pense que les déclarations sont correctes et que certaines solutions sont réalistes et nécessaires.</p> <p>Mais il manque les offres dans le domaine de la microfinance, comme les magasins à la ferme, et les offres villageoises. La nature a également été quelque peu oubliée. Le paysage offre tant de chemins de randonnée et de perles naturelles. Les transports publics sont indispensables pour planifier les randonnées.</p>	<p>Un inventaire exhaustif de toutes les offres diverses de la région est bien entendu compliqué ; les offres de microfinance sont importantes mais à plus petite échelle, c'est pourquoi elles n'ont pas été mentionnées, d'autant plus qu'il était compliqué de réunir toutes ces offres. Les chemins de randonnées et les sites d'importance au niveau paysage ont été mentionnés.</p>	non

Question 3 : Demande future en déplacements

Êtes-vous d'accord avec les hypothèses de répartition liées à la demande future en déplacements ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	Participation GT	/	x

2	Jb.B	oui	Jb.B a collaboré avec les mandataires entre autres pour définir la demande potentielle future.	dont acte	x
3	CJB	plutôt oui	Le CJB a pris note qu'il est prévu que la Région, via l'Association Jura bernois.Bienne, développe une flotte de petits véhicules partagés et en libre-service sur des pôles d'importance du Jura bernois, utilisables par les résidents du site de Bellelay, les touristes et visiteurs, le personnel, et comme service taxi (3è âge, migrant, personne sans permis, accès aux premiers/derniers train). Le CJB propose que la flotte de petits véhicules soit aussi mis en évidence sur tout le territoire afin de compléter et non concurrencer l'offre en transports publics. De plus, ces petits véhicules devront être gérés et proposés par la région et lui apporter une certaine plus-value. Le CJB constate qu'aujourd'hui la liaison Les Reussilles-Bellelay nécessite un long trajet. Par conséquent, le CJB est d'avis que l'offre doit être améliorée et renforcée depuis Les Reussilles afin d'éviter un détour aux utilisateurs.	L'idée sera bien de compléter et non concurrencer l'offre en transports publics. Cela sera mis en place pour toute la région, mais sur des sites spécifiques, pour une question de cohérence et de faisabilité. Il s'agit d'un premier projet à développer, qui pourra être amené à évoluer en fonction de son succès. Le réseau bus a été réorganisé, dont la liaison Les Reussilles-Bellelay (tronçons des lignes actuelles 41 et 33, niveau de desserte similaire mais ajout de courses sur appel en périodes d'affluence touristique, connexions à Bellelay avec le bus de Reconvilier, et aux Reussilles avec le train)	déjà traité
4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	non	Nos écoles sont sur 3 sites et deux communes. Les déplacements des élèves sont nombreux d'où l'importance que les deux communes aient des transports réguliers. L'ouverture du centre de réfugiés à Sornetan amène un nombre important de nouveaux élèves fréquentant nos écoles.	Les besoins scolaires ont été pris en considération et intégrés dans le concept.	déjà traité
6	Court	pas d'avis	Le conseil municipal n'est pas en mesure de contredire les données présentées dans le rapport.	dont acte	x
7	Lajoux	plutôt non	Le conseil communal souhaite que la ligne Bellelay-Lajoux soit aussi desservie le week-end. Au même titre que la gare des Reussilles, la gare de Lajoux (La Combe) peut aussi être répertoriée comme arrêt pour la mobilité douce (vélo).	La ligne 35 Bellelay - Les Genevez - Prédame - Lajoux - Glovelier circule le week-end. La gare de La Combe est ajoutée comme point éventuel pour la mobilité douce (voir p. 73 du rapport)	oui
8	Mont-Tramelan	pas d'avis	/	/	x
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x
11	Petit-Val	non	Les besoins et motivations de la population locale ne sont pas pris en compte. Une hypothétique fréquentation de Bellelay n'est pas suffisante. Le rapport mentionne les migrants de Bellelay sans tenir compte des migrants de Sornetan alors que le Centre d'hébergement de la Croix-Rouge à Sornetan permet d'accueillir 100 personnes.	L'étude a été lancée en lien avec le projet "Avenir de Bellelay", pour en permettre son développement. L'hypothétique fréquentation de Bellelay est donc bien le cœur de l'étude. Les connexions alentours ont toutefois également été pensées, ainsi que les besoins scolaires. En ce sens, la liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82). Concernant le centre de Sornetan, les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport).	oui, partiellement
12	Plateau de Diesse	plutôt oui	/	/	x
13	Reconvilier	pas d'avis	Beaucoup d'hypothèses et peu de certitude, impossible de s'exprimer sur ce point sans de plus amples informations concernant l'obtention de ces chiffres.	Jura bernois.Bienne est mandatée par le Canton de Berne pour assurer le développement d'activités sur Bellelay. Les hypothèses de travail de Jb.B ainsi que les statistiques générales de la région en matière de tourisme ont permis d'établir ces données, comme cela est indiqué dans le rapport (p. 48) : Les données pour évaluer la demande future ont été définies avec les différents partenaires concernés.	x
14	Saicourt	plutôt oui	Les paramètres déterminant la demande ne tiennent pas compte du centre de requérants d'asile de Sornetan, qui compte une centaine de personnes.	Les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport).	oui
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x

17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	plutôt oui	Vision peut-être trop statique? La part de la mobilité douce doit impérativement augmenter dans le Jura bernois. Cela exige une action concertée et volontariste de tous les partenaires (Jb.B, communes, CJB, CRT, CEP, JBT, CFF, CJ, Car postal, etc.) Cela concerne notamment l'accès à l'étang de la Gruère, où le parking devrait à terme être sévèrement réglementé, selon PD du canton du Jura	La mobilité douce, principalement via le vélo mais également par son aspect touristique (chemins de randonnées, cyclistes, équestres) a été intégrée à l'étude. Le Canton du Jura travaille parallèlement sur une étude pour le site de l'Etang de la Gruère, où ces éléments sont pris en considération.	déjà traité
19	Privé	plutôt oui	Page 54 : les statistiques ne montrent pas le mois de janvier - avril. Les possibilités dans le Petit-Val ne sont pas regardées. Par ex. le Centre Sornetan et l'église de Sornetan.	p 54 : les graphes sont de source externe et concernent l'Etang de la Gruère dont la fréquentation est anecdotique en hiver Petit-Val est pris en considération dans l'étude, avec une liaison Bellelay-Les Ecorcheresses. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va toutefois être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82) Concernant le centre de Sornetan, les cartes et textes ont été complétés pour en tenir compte (p. 8, 11, 14, 33 et 43 du rapport)..	oui, partiellement
20	Privé	non	c'est ridicule d'ignorer tous les autres choses, lesquelles on peut faire (sauf les choses de Bellelay) dans la région: A Sornetan, il y a aussi des courses, lesquelles créant des gens; à Souboz, ils et elles font des marchés; à Sornetan de la musique plusieurs fois par ans, puis il y a le chemin du bonheur (pour des chrétiens)...Il y a des touristes agricoles(dormir dans la paille;1. août à la ferme; WWOOF/workaway/agriviva(=jeunes sans voiture); permaculture/paix par SCI(Service Civil International), des touristes des écoles(camps). Il y a le cirque Knopf...Ce n'est que une petite choix du Petit-Val, il manque aussi Genevez, Lajoux,Tramelan etc.. dans votre demande future... Vous ignorez aussi, que pour être écologique comme société, il faut améliorer le transport public surtout dans les montagnes (les villes ont assez et là,il y a aussi des chemins pour vélo). Il y a maintenant une nouvelle génération des jeunes, lesquelles ne veulent pas de voiture et cherche la nature et si le paysage regarde cela comme une chance pour attirer les jeunes de ville, cela va aider les montagnards! Mais pour cela il faut du TP dans tous les villages, pas seulement comme feuille de vigne à Bellelay! Vous n'avez rien proposer pour le tourisme religieux sauf pour l'Ex-Abbaye. Chez les touristes religieux/euses, il y a souvent des gens réfléchies autour l'écologie et la modestie=pas de voiture! Vous n'avez rien proposer pour le tourisme pédestres dans la nature, sauf l'étang de la Gruère.	L'étude a été lancée en lien avec le projet "Avenir de Bellelay", pour en permettre son développement. La demande future autour de Bellelay est donc bien le cœur de l'étude (cadre (financier notamment) défini, ne permettant pas d'analyser les demandes potentielles de tous les éventuels projets des villages alentours). Les régions alentours ont toutefois aussi été prises en considération en termes de connexions. L'étude porte sur un concept de mobilité globale durable, c'est-à-dire en promouvant les transports publics et la mobilité douce, tout en cherchant à limiter l'utilisation de la voiture individuelle. Il s'agit d'une étude concernant les transports, permettant d'assurer l'accessibilité du site de Bellelay et sa connexion aux régions alentours. La question touristique est bien entendu importante, pour proposer diverses connexions, mais il ne s'agit pas de développer un concept touristique à proprement parlé.	non (déjà partiellement traité)
21	Privé	non	C.f. point 2	cf. rép 2	oui
22	Maison Heidi	plutôt oui	Une vision très positive, mais sans transports publics, cette vision est compromise.	Oui, d'où la volonté de renforcer le système de transports publics de ce périmètre.	x

Question 4 : Objectifs

Êtes-vous d'accord avec les objectifs définis pour le développement du concept ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	Participation GT	/	x

2	Jb.B	oui	Les objectifs de durabilité, tels que développés par Jb.B pour le projet "Avenir de Bellelay" sont repris ici pour être applicables à la mobilité. Cela forme une cohérence globale du projet, ce que Jb.B apprécie. Les objectifs permettent en outre de résoudre les problèmes d'accessibilité du site (ce qui limite le développement du site), et ce de manière judicieuse en réfléchissant à une mobilité globale et durable	dont acte	x
3	CJB	oui	Nous vous remercions d'avoir pris en compte la mobilité douce.	dont acte	x
4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	non	Développer le site de Bellelay est une bonne chose, mais l'accessibilité doit être garantie depuis 2 gares importantes de la région, Reconvilier et Moutier	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82), prenant en considération la gare de Moutier.	oui
6	Court	plutôt non	L'objectif visant à favoriser les transports publics ne peut aucunement être atteint de manière satisfaisante avec un accès à Bellelay par Reconvilier. En sachant que la gare de Moutier est connectée au réseau ferroviaire national, il est dénué de sens de favoriser l'accès à Bellelay via Reconvilier. Pour le reste, le Conseil municipal estime que les objectifs poursuivis sont cohérents.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82), prenant en considération la gare de Moutier.	oui, partiellement
7	Lajoux	oui	/	/	x
8	Mont-Tramelan	plutôt oui	D'un point de vue touristique, la liaison entre les sites de Courtelary (chocolaterie) - St-Imier (fromagerie, musée Longines) - Mont-Soleil - Bellelay est peu intéressante au niveau des transports publics (train, bus, funiculaire).	En parallèle du développement des transports publics, il est aussi question de mobilité douce (vélo notamment) et de véhicules partagés entre certains sites touristiques (permettant de se rendre à ces différents sites).	non
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x
11	Petit-Val	non	L'objectif politique devrait être de relier les 2 gares de Moutier et Reconvilier en passant par Bellelay et ainsi désenclaver les villes de : Saules, Saicourt, Le Fuet, Bellelay, Châtelat, Sornetan, Soubos, Les Ecorcheresses, sans passer par tous les quartiers de Moutier. Ainsi répondre à 3 demandes de transport collectif : a) de la population locale b) des transports scolaires et post-scolaires et c) touristique Demande d'une liaison directe Reconvilier-Bellelay-Petit-Val-Moutier à la cadence horaire et quotidienne : - solution pérenne pour tous les habitants de petit-Val, permettant d'envisager d'abandonner la 2 ^e voiture familiale - offre touristique nationale de et vers la région en lien avec les grandes lignes CFF - synergie totale avec les transports scolaires actuels Bellelay serait ainsi accessible depuis la ligne InterRegio Bâle-Genève pour les futurs visiteurs. Sur site, une offre de mobilité attrayante, vélos et/ou voitures électriques, pourrait compléter l'offre.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
12	Plateau de Diesse	plutôt oui	/	/	x
13	Reconvilier	pas d'avis	Difficile de se faire un avis tranché, tant les objectifs sont nombreux et variés. De plus, certains points mériteraient plus d'information. Toutefois, dans la globalité, nous sommes en accord avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité du site de Bellelay en améliorant la desserte en transport public. Nous sommes plus sceptiques concernant l'utilité d'un complément « à la demande » ainsi que la mise à disposition de vélos. Nous soutenons toutefois l'amélioration des itinéraires cyclables pour rejoindre Bellelay.	La volonté est de réfléchir à un concept de mobilité globale durable ; la prise en compte de la mobilité douce est donc également importante, de même que la voiture individuelle, afin d'en limiter son usage. Concernant le complément "à la demande", cela pourra être amené à évoluer, en même temps que l'évolution du site de Bellelay. Cela permet dans un premier temps une certaine flexibilité en fonction du développement des activités et de la demande potentielle.	non

14	Saicourt	plutôt oui	<p>Les autorités de Saicourt saluent l'objectif d'optimiser l'accès en bus à Bellelay et d'augmenter la fréquence de la desserte. Elles saluent également le maintien des liaisons scolaires des communes de Saicourt, Les Genevez, Lajoux et Petit-Val. Il s'agit de liaisons essentielles pour les syndicats scolaires de Saicourt/Petit-Val (école primaire) et de la Courtine (école secondaire).</p> <p>Dans les objectifs, les orientations de principe mentionne une "refonte de la desserte Bellelay - Moutier" (p.59). Il s'agit plutôt de la suppression de cette desserte, du moment que la liaison Les Ecorcheresses - Moutier est supprimée. Les autorités de Saicourt estiment qu'un objectif devrait être de maintenir la liaison complète de Bellelay à Moutier, dont la gare est une gare intermodale importante de la région.</p>	<p>La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p>	oui
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x
17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	plutôt non	<p>Profiter de l'amélioration de / vers Bellelay pour améliorer aussi les relations de / vers Petit-Val</p> <p>La Commune de Tramelan n'est PAS favorable au développement d'un hub de correspondances aux Reussilles, pour les raisons suivantes notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en provenance de Tavannes, un train sur deux s'arrête à Tramelan - les lignes de bus de / vers Saint-Imier, Saignelégier et Glovelier doivent aussi être utilisées et promues pour les déplacements internes à la Commune de Tramelan, ainsi que pour le transfert modal dans l'optique de la construction d'un parking de délestage aux Reussilles (desserte des Lovières, voire de la piscine en saison. En outre, avec l'aménagement de la gare de Tramelan, le confort du transbordement y sera grandement amélioré. Si besoin, la ligne de la Courtine devrait s'arrêter à Glovelier 	<p>La liaison Bellelay-Petit-Val est pensée et assurée ; La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p> <p>Le hub des Reussilles n'est pas un hub de correspondances à proprement parlé ; il s'agit de désengorger le trafic à Tramelan et notamment de réfléchir à une solution pour desservir la zone d'activités des Lovières ; il est aussi à voir comme porte d'entrée touristique (étang de la Gruère, divers événements sur Bellelay ou autres, mobilité douce, ...).</p> <p>Selon p. 82 du rapport, une étude spécifique sera nécessaire pour desservir le site des Lovières, en lien éventuellement avec une desserte locale de Tramelan. La ligne 33, réanalysée, est prolongée systématiquement à Tramelan (bus régulier + sur appel) ; cette ligne est notamment en correspondance avec le train aux Reussilles et à Tramelan ; entre les Reussilles et Tramelan, on dispose d'environ 5' de marge pour une éventuelle desserte fine de Tramelan (les correspondances restant garanties à Tramelan).</p> <p>Il n'y a ainsi pas de réduction de l'offre sur Tramelan et l'idée est d'exploiter l'existant (excepté pour la situation particulière des Lovières), ce que ne remet pas en cause la proposition du hub des Reussilles.</p> <p>Voir p. 65, 67, 75, 76, 78, 79, 80 et 82 du rapport.</p>	oui, partiellement
19	Privé	plutôt non	<p>Toutes les considérations sont prises en compte pour Bellelay. Alors bien sûr, il n'y en a pas pour le Petit-Val et donc les liaisons Moutier de/vers Bellelay ;-(.</p> <p>Il me manque une offre de base de transports publics pour toutes les communes de la région, tous les jours de la semaine et en toutes saisons. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le Petit-Val n'est pas du tout desservi le samedi, et le dimanche seulement en été (avril - octobre) et seulement Souboz est reliée à Moutier.</p>	<p>L'étude a été lancée en lien avec le projet "Avenir de Bellelay", c'est donc bien ce site qui est au cœur de l'étude. La liaison avec Le Petit-Val a bien été intégrée. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va toutefois être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p>	oui

20	Privé	non	<p>*Je ne comprends pas pourquoi le JU et BE ne sont pas capable de faire un bus autour les frontières cantonales! Pourquoi plus de connection avec Moutier? La paix, on ne fait pas avec séparation, mais avec des connections.</p> <p>* Pour vraiment évaluer l'écologie, il faut regarder combien de gens vont vendre leur voiture pour utiliser le bus. S'il y a personne, vous n'avez pas bien travaillé concernant l'écologie!</p> <p>Cela veut dire pour améliorer l'écologie: il faut des connections bien et il faut informer tous les ménages tous les années. Je suis grandie dans une petite village en Argovie avec 200 habitantEs. Quand on a fait une tout petite gare dans les années 1990, la commune a fait une fête(et les autres villages avec leurs gares). Tous les années tous les ménages ont reçu l'horaire en papier(il faut du papier = haptique= on sait que q.c. dans les mains reste beaucoup mieux dans la tête)...</p> <p>*il manque les questions autour les gens, lesquelles ne veulent/peuvent pas utiliser un internet/un téléphone (mobil ou immobil).</p> <p>qui va securiser les vélos à la gare de Reconvilier, laquelle est fermé, sans électronique? Tous ces choses informatiques ne sont pas vraiment écologique - c'est la même conclusion erroné comme l'idée que l'agroindustrie est plus efficace que une petite ferme (ce n'est pas le cas parce que tous ces machines et tout engrais artificielles buvent tellement de l'énergie...)</p> <p>* il n'est pas bien de tous faire dépendre du téléphone portable/internet. Un jour on va avoir ni les ressources ni l'argent pour cela et pour des voitures individuelle et à ce moment il faut avoir du TP fonctionnement sans cela.</p>	<p>La fréquentation sur le tronçon Souboz - Ecorcheresses - Perrefitte est quasi nulle (cf. p. 27 et 30 du rapport, entre 1 et 2 personnes par course en moyenne la semaine), c'est pourquoi la proposition a été faite d'arrêter la ligne aux Ecorcheresses ; il ne s'agit pas d'une quelconque appartenance cantonale des villages (l'étude porte sur les 2 cantons!). En outre, la liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p> <p>Le but de l'étude est effectivement d'améliorer l'accessibilité en transports publics notamment.</p> <p>S'il est vrai que l'"électronique" a ses limites, il a aussi démontré son potentiel. Une pesée des intérêts restera nécessaire lors de la mise en oeuvre de certaines propositions, pour qu'elles soient le plus efficaces possibles.</p>	oui, partiellement
21	Privé	non	<p>Les intérêts de la population de Petit-Val ne sont pas pris en compte dans les objectifs fixés</p>	<p>L'étude a été lancée en lien avec le projet "Avenir de Bellelay", c'est donc bien l'accessibilité de ce site qui est au cœur de l'étude, pour fixer des objectifs y relatifs. La connexion avec la Commune de Petit-Val a été pensée et intégrée, notamment pour des besoins scolaires. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va toutefois être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p>	oui
22	Maison Heidi	plutôt oui	<p>Il est bon de penser au-delà du profit.</p>	<p>dont acte</p>	x

Question 5 : Concept multimodal

Êtes-vous d'accord avec le choix du scénario retenu et sa mise en œuvre ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	<p>L'état d'avancement de l'étude Gruère ne permet pas de préciser le contenu de la page 67. Toutes les décisions restent à prendre par les autorités jurassiennes, tant communales que cantonale (plan spécial, concept de mobilité, tarification, etc.). Une coordination ultérieure reste nécessaire le moment venu. Voir point 7.</p>	<p>p 71 relative à la desserte de la Gruère précise déjà que les propositions seront à confirmer en fonction de la démarche d'étude en cours</p>	déjà traité
2	Jb.B	oui	<p>Le concept multimodal permet à la fois de rendre le site de Bellelay accessible par plusieurs moyens de transport, tout en le connectant aux régions alentours, dans un objectif de durabilité. Nous relevons à satisfaction le maintien des courses scolaires sur les différents axes. Au vu du développement graduel envisagé sur le site et d'une demande potentiellement "diffuse" (site touristique), les solutions semblent bien adaptées pour ce site et ses particularités. La problématique "météo" devra néanmoins être prise en compte au moment de l'élaboration stricte des horaires.</p>	<p>ok, prise en compte des aléas météo pour les courses sur appel évoquée (p. 81 du rapport)</p>	oui
3	CJB	oui	<p>Le CJB souhaite relever qu'il faut prêter une attention particulière à bien informer la population sur le choix du scénario retenu et sur sa mise en œuvre. En effet, elle doit pouvoir s'approprier ces nouveaux modes et il faudra veiller à l'accompagner grâce à des mesures d'incitation.</p>	<p>Tout à fait. Le but est que quelle que soit la solution numérique à mettre en place, il faut que cela soit le plus simple et le plus visible possible.</p>	déjà traité

4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit- Val	non	Utiliser une application simple et existante.	Selon p. 81 du rapport : "La solution préconisée consiste à passer par l'application de base des CFF." Le but est que quelle que soit la solution numérique à mettre en place, il faut que cela soit le plus simple et le plus visible possible.	déjà traité
6	Court	plutôt oui	Le Conseil municipal est d'avis que l'avenir de la mobilité sera multimodal. La multimodalité doit donc être privilégiée. En ce sens, l'idée d'un concept multimodal est saluée.	dont acte	x
7	Lajoux	oui	/	/	x
8	Mont-Tramelan	plutôt oui	/	/	x
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x
11	Petit-Val	non	Utiliser l'application existante Mobile CFF.	Selon p. 81 du rapport : "La solution préconisée consiste à passer par l'application de base des CFF."	déjà traité
12	Plateau de Diesse	plutôt oui	/	/	x
13	Reconvilier	plutôt non	Nous ne sommes pas convaincus qu'un système multimodal soit nécessaire. Les courses à la demande, les véhicules en libre-service et les VAE nous semblent superflus. Nous soutenons par contre le concept particulier pour les grands événements.	Pour ce site à vocation touristique et dont la demande est amenée à évoluer en fonction des développements réels, un concept de mobilité globale permet de répondre à tous les besoins tout en amenant une certaine flexibilité avec le complément "à la demande", qui pourra être amené à évoluer, selon l'évolution du site de Bellelay. voir également rép.4 (l.13)	non
14	Saicourt	plutôt oui	Les autorités de Saicourt expriment leur entière satisfaction avec la désignation de la ligne Reconvilier - Bellelay comme ligne structurante, avec une cadence 30'/60 de l'aube en fin de soirée. La connexion doit effectivement être optimisée à Reconvilier avec les trains de/vers Bienna, mais elle doit également l'être avec les trains de/vers Moutier. La desserte de bus régionale (p. 65) devrait maintenir la liaison entre Les Ecorcheresses et Moutier. Il s'agit d'une liaison importante avec une gare intermodale de poids pour la région. De plus, l'accessibilité de Bellelay depuis Moutier est qualifiée de juste acceptable dans l'état des lieux (p.45). Finalement, s'agit de ne pas isoler davantage la commune de Petit-Val.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x
17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	oui	L'expérience mérite d'être tentée	dont acte	x

19	Privé	plutôt non	<p>Page 62 : Remarque : le PubliCar ne figurait malheureusement pas dans l'horaire en ligne et donc personne ne le trouvait. Les gens sont habitués à trouver les liaisons dans l'horaire en ligne et ne cherchent pas séparément une liaison supplémentaire avec le PubliCar. Les transports publics (bus de ligne, bus à la demande ou PubliCar doivent être inclus dans l'horaire en ligne !!!).</p> <p>Page 64 : Pourquoi l'"Etang de la Gruère" est-il mentionné dans ce rapport ? Le rapport parle de Bellelay. Il faudrait alors aussi mentionner qu'il est possible de se rendre directement de Moutier à Soleure (et au Weissenstein).</p> <p>Page 65 : Ligne Les Ecorcheresses - Souboz - Bellelay Pourquoi le trajet des Ecorcheresses - Perrefitte n'est-il pas mentionné. Pour moi, il est très important de pouvoir aller de Sornetan à Moutier et vice versa. Depuis Bienne, c'est la liaison la plus simple et celle qui nécessite le moins de changements. De même, depuis Bâle, c'est la seule liaison correcte vers le Petit-Val et Bellelay !!!</p> <p>Page 65 : Ligne Les Ecorcheresses - Souboz - Bellelay : Actuellement, il n'y a pas de liaison de transports publics le samedi dans le Petit-Val et le dimanche d'avril à octobre, il n'y a que les trois liaisons Souboz de / vers Moutier pour le tourisme. Je pense qu'il faudrait mettre en place une offre de bus à la demande, avec 3-4 liaisons dans chaque sens le samedi et le dimanche, réparties sur la journée, avec des correspondances à Bellelay et Moutier. Je pense qu'il serait judicieux de pouvoir réserver le bus à la demande jusqu'à environ 2 heures avant la course et pas seulement jusqu'à la veille au soir. La veille, il n'est pas possible d'estimer l'heure à laquelle on sera à tel ou tel endroit, par exemple lors d'une randonnée. De plus, l'horaire en ligne devrait indiquer si le bus a déjà été réservé ou non et donc si le bus circule. Pour moi, il serait également envisageable que le bus urbain de Moutier circule toujours jusqu'à Perrefitte et continue à partir de là si une réservation a été faite (pour un trajet vers Bellelay ou un retour vers Moutier) ou si des personnes à destination du Petit-Val ou de Bellelay se trouvent dans le bus. Le bus à la demande pourrait fonctionner indépendamment du bus urbain de Moutier, ce qui permettrait un gain de temps considérable avec une desserte directe de la gare de Moutier. Actuellement, les bus effectuent encore un circuit dans Moutier, ce qui prend environ 10 minutes. La centrale téléphonique du bus à la demande doit être multilingue et pas seulement française. Les touristes ne sont généralement pas capables de faire une réservation en français.</p> <p>Page 65 : en bas : Il manque Moutier, qui est une interface entre le train et le bus depuis/vers Bâle, Soleure et Bienne. interface entre le train et le bus. De Bâle ou Laufen à Moutier et continuer en bus jusqu'à Bellelay est la liaison la plus rapide !!! En passant par Reconvilier ou Glovelier, il faut compter au moins 30 minutes de plus.</p> <p>Page 66 : Mise à disposition de véhicules : quel est le rapport entre Crémines et Bellelay ? Si des sites sont nécessaires, ils doivent être facilement accessibles par les transports publics.</p> <p>Page 67 : Pourquoi n'y a-t-il pas de liaison continue Moutier <-> Bellelay ? J'ai besoin de la liaison via Moutier pour me rendre à Berne et revenir au Petit-Val avec le moins de changements possibles (2x => sinon 4 - 5x). Ce sont pour moi les liaisons les plus précoces et les plus tardives possibles.</p> <p>Page 75 : la liaison de Bellelay à Moutier a été complètement omise ici, et donc aussi les liaisons à Moutier.</p> <p>Page 76 : La liaison Bellelay <-> Moutier est nécessaire dans son ensemble.</p> <p>Page 77 : il manque "Les Ecorcheresses - Perrefitte". Qu'est-ce qui existera encore en hiver ? Pourquoi la saison d'été n'est-elle qu'à partir de mai. Pour le bus vers Souboz, c'est avril - octobre.</p>	<p>p.62 : Le but est que quelle que soit la solution numérique à mettre en place, il faut que cela soit le plus simple et le plus visible possible.</p> <p>p.64 : L'accessibilité du site de Bellelay est une priorité, mais il est également question de le relier aux différentes polarités. Son développement touristique voulu rend une liaison avec l'étang de la Gruère, site très touristique (proche), pertinente.</p> <p>p. 65 : La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).</p> <p>Concernant le point "à la demande", les modalités de mise en oeuvre devront être réfléchies au moment de la planification de détails ; elles seront pensées pour être le plus simple et le plus efficace possible.</p> <p>p. 65 : ok, Moutier est ajouté comme interface (voir annexe et p.65 du rapport)</p> <p>p 66 : développement d'un concept de véhicules partagés entre certains sites touristiques (permettant de se rendre à ces différents sites). La liaison Bellelay-Moutier va à nouveau être analysée.</p>	oui, partiellement
----	-------	------------	--	--	--------------------

20	Privé	non	<p>* p. 62: c'est assez bien, sauf qu'il faut aussi un accès pour ceux/celles sans téléphone portable! autrement vous discriminez les gens avec une autre religion que le mainstream ou une autre weltanschauung que le mainstream = interdit en Suisse!</p> <p>*p.63: bus régulière de base: il faut des buses au samedi et le dimanche tous l'année et pour les arrêts du Petit-Val! autrement ce n'est pas de base! Bus sur appel ne pas seulement, si il y a des touristes! Les gens d'ici sont aussi des gens, pas seulement les touristes.</p> <p>* p. 65, trajet Bellelay-Ecorcheresses: "jusqu'à 6 cours". Cela n'est pas précise: Je crains que vous allez faire 6 cours pour les touristes en été et en hiver, les habitantEs ne reçoivent rien, cela avec de la neige et de la gele....Je crains seulement de l'air joli... il manque la station de Plan-Fahyn. Qu'est- ce qu' est avec les gens là?</p> <p>*p. 76: Tout à coup vous parler d'une prolongation du bus jusqu' à Moutier. Hä? J'ai l'impression après la lecture des pages préalbles que ce n'est que du blabla...Mais cela devrait naturellement être normal, d'avoir un bus sans cul-de sac entre les cantons...</p> <p>*p.77: encore une fois: Il faut absolument un bus/bus sur appel tous les jours PENDANT tous l'année - surtout en hiver: il peut avoir pas mal de la neige ici. Marchez une fois plusieurs km jusqu'à Bellelay traversant de la neige de 20 cm!!!!(il y a 20 ans, c'était même 60 cm, avant encore pire).</p> <p>*p.81: Depuis 20 ans notre famille est ici et n'utilise que le TP, le taxi et (mon mari:)mobility, alors nous avons aussi utiliser le PubliCar et Bus sur appel le week-end de l'époque: Une chose est certaine, si vous faites le bus sur appel maintenant s.v.p. au sérieux, pas comme avant:</p> <p>1. il faut que c'est clair signaler dans tous les horaires (et que tous les horaires(CFF, Car postale, vagabond, Bernmobil...) sont les mêmes! Avant Les CFF ont dit "c'est la faute de Car postale" et Car postale a dit "c'est la faute des CFF" parce que le Publicar/Bus sur appel n'était pas clairement visible sur l'horaire online. Quelque fois le seul horaire correct était ce du canton! p.ex. il y avait un an une service le samedi pour Châtelat -mais ce n'était que sur l'horaire du canton, pas chez les CFF, pas chez car postale= logique qu'aucune personne peut prendre ce bus...</p> <p>2. il faut que les personnages au téléphone connaissent le système: Nous avons dû discuter(!!!!) plusieurs fois avec les gens là, qu'il existe un Publicar/Bus sur appel. Nous avons dû dire, "cela suffit, prenez enfin horaire en papier, lisez à gauche en bas!" - "ah, oh, excusez-moi, je savais pas". Il y avait aussi Monsieur Boris, avec lui on ne pouvait pas parler, il a même dit aux chauffeurs d'ici(jura bernois- loin de la frontière de NE)" va à la Brévine NE, transporte des gens là". il savait rien et voulez rien apprendre ni de nous ni des chauffeurs. Après Boris, on a donné la centrale téléphonique à la France - s'il y avait quelcunE, cela fonctionnait plus ou moins, mais souvent ils /elles ont dit "systeme en panne" et puis ils/elles ont fait congéEs. Quelquefois nous avons du même arreter le "bus scolaire" pour dire "nous avons besoin de bus sur appel le week-end, s.v.p. transmettez cela au chauffeur du week-end".</p> <p>3. Si vous faites cela pour les touristes, il faut que les personnages au téléphone savent un peu les autres langues officielles de la Suisse et du l'anglais. Comme en Romandie, il y a suffisamment des gens non-francophones, lesquelLES croient de ne pas avoir appris assez du français à l'école pour faire une téléphone.</p> <p>4. Il est ABSOLUMENT IMPORTANT que le bus sur appel est accessible sans téléphone portable -autrement vous discriminez les gens avec certains religions/weltanschauungen = interdit en Suisse!</p>	<p>p.62 : S'il est vrai que l'"électronique" a ses limites, il a aussi démontré son potentiel. Une pesée des intérêts restera nécessaire lors de la mise en oeuvre de certaines propositions, pour qu'elles soient le plus efficace possible.</p> <p>P. 63 : la liaison Bellelay-Moutier va à nouveau être analysée.</p> <p>p.65 : les données seront précisées</p> <p>p.76 : conserver la liaison Bellelay-Moutier a été pensée et analysée, il n'a pas été question "à la légère" de supprimer une partie du tronçon et la possibilité a été laissée de prolonger la ligne au besoin, moyennant des coûts supplémentaires. La liaison Bellelay-Moutier va toutefois à nouveau être analysée.</p> <p>p.81 : Le but est que quelle que soit la solution à mettre en place, il faut que cela soit le plus simple et le plus visible possible. Concernant l'électronique, voir première phrase.</p>	oui, partiellement
21	Privé	/	/	/	x
22	Maison Heidi	plutôt oui	La flexibilité est importante. Il est important qu'une amélioration ait lieu. l'offre actuelle n'est pas satisfaisante	/	x

Question 6 : Mise en œuvre

Êtes-vous d'accord avec les dispositifs d'accès particuliers et autres mesures proposées et les propositions de mise en œuvre associées ?

N°	Organisation	Réponse	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	/	L'état d'avancement de l'étude Gruère ne permet pas de préciser le contenu de la page 71. Toutes les décisions restent à prendre par les autorités jurassiennes, tant communales que cantonale (plan spécial, concept de mobilité, tarification, etc.). Une coordination ultérieure reste nécessaire le moment venu. Voir point 7.	p 71 relative à la desserte de la Gruère précise déjà que les propositions seront à confirmer en fonction de la démarche d'étude en cours	déjà traité

2	Jb.B	plutôt oui	S'il est intéressant / déterminant d'envisager la possibilité d'avoir du stationnement délocalisé (cf. événements touristiques à Bellelay, p. 85), le seul site de Reconvilier n'est pas suffisant aussi, il y a lieu d'apprécier un second site aux Reussilles en lien avec le développement du PDE des Lovières et les premières pistes esquissées en p. 82, problématiques locales à approfondir, desserte de Tramelan.	Ok, à préciser dans le rapport : le site de Reconvilier est un exemple et une proposition pour du stationnement délocalisé ; ce seul site n'est pas suffisant pour capter tous les publics, d'autres pistes sont à creuser. Le rôle des Reussilles comme parking pour événements est ajouté (p. 86 du rapport).	oui
3	CJB	plutôt oui	/	/	x
4	Ecole secondaire La Courtine	/	/	/	x
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	non	Les demandes préalables ne sont pas un bon exemple.	S'il est question ici des compléments de transport à la demande, voir rép 6, l.11.	non
6	Court	non	Une fois encore, le Conseil municipal souligne que le choix de faire transiter les personnes à destination de Bellelay par Reconvilier n'est pas judicieux.	Voir rép 1, l.6 + rép 6, l.2	x
7	Lajoux	plutôt oui	Mettre également en place une carte de mobilité étendue à toute la Courtine	la carte de mobilité vise à réunir sous un même produit l'ensemble des prestations de mobilité offertes à l'attention des personnes résidant/travaillant/venant sur le site de Bellelay. Une extension de ces prestations à d'autres sites semble prématurée (quelles autres prestations ? pour quels autres usages ?) et risque de créer de la confusion dans la communication. A noter que pour ce qui est des TP, un développement harmonisé des produits tarifaires et des pass touristiques est préconisé.	non
8	Mont-Tramelan	plutôt oui	Voir remarque sous point 4. Si le véhicule privé est utilisé entre Courtelary et St-Imier, le bus depuis les Reussilles est peu attractif.	voir rép. 4, l.8	non
9	Moutier	/	/	/	x
10	Perrefitte	oui	/	/	x
11	Petit-Val	non	Toutes les courses doivent être facilement affichées et accessibles pour tous Des demandes préalables ou à la demande sont vouées à l'échec par rapport à la concurrence des autres moyens de transport	Quelle que soit les solutions mises en place, il sera réfléchi pour que cela soit le plus simple et le plus visible possible. En raison de la faible fréquentation de certaines courses actuelles, du fait que la demande touristique est ponctuelle et flexible, et que la demande autour du site de Bellelay est amenée à évoluer en fonction de son développement, des compléments à la demande (car il s'agit bien de compléments !) sont une direction intéressante pour le moment ; ces derniers pourront être réévalués au besoin en fonction du développement du site et de l'utilisation des moyens de transport.	non
12	Plateau de Diesse	plutôt oui	/	/	x

13	Reconvilier	plutôt non	<p>Globalement, nous soutenons la proposition d'interface de la gare de Reconvilier comme porte d'entrée pour l'accès au site de Bellelay. Toutefois, la cadence prévue doit être en accord avec la demande effective. Nous estimons que beaucoup d'hypothèses sont avancées concernant divers projets sur le site de Bellelay, mais peu de ces derniers ne sont vraiment concrets. Nous ne sommes pas convaincus de l'utilité d'un service complémentaire à la demande. Nous saluons l'amélioration de la piste cyclable entre Reconvilier et Bellelay. Nous ne soutenons pas l'idée d'une station de VAE en libre-service à la gare de Reconvilier. Nous doutons très fortement que cette offre soit réellement utilisée. Nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur les autres lignes de bus prévues, car nous ne sommes pas directement concernés et ne connaissons pas les problématiques locales. Nous souhaitons toutefois apporter notre soutien à la commune de Petit-Val et nous vous demandons de porter une oreille attentive à leurs demandes. Nous ne comprenons pas pourquoi la commune de Petit-Val n'a pas été intégrée à l'étude. Nous estimons que nous sommes en droit d'attendre des institutions qui proposent de telles modifications, de prendre la peine de prendre contact avec la ou les communes concernées, avant de mettre tout cela sur papier. Nous sommes inquiets concernant l'augmentation des coûts prévus par ce projet.</p>	<p>La cadence prévue entre Reconvilier et Bellelay devra effectivement être en accord avec la demande effective. D'ici la mise en place éventuelle du concept ou de premières courses pilotes, les premiers développements sur Bellelay auront pu se faire, ce qui permettra, au besoin, d'adapter le concept. Ce dernier a effectivement été pensé de manière flexible en fonction du contexte particulier du site : demande touristique ponctuelle et flexible et la demande autour du site de Bellelay est amenée à évoluer en fonction de son développement. En ce sens, et au vu de la faible fréquentation de certains tronçons, les compléments à la demande sont une direction intéressante pour le moment ; ces derniers pourront être réévalués au besoin en fonction du développement du site et de l'utilisation des moyens de transport. La gare de Reconvilier est pensée comme la porte d'entrée pour le site de Bellelay ; une station de VAE y fait le plus de sens ; le développement pourra être modeste au début et évoluer en fonction des besoins. Concernant les demandes de Petit-Val, la liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82). Afin d'assurer une meilleure accessibilité du site de Bellelay, une amélioration du système des transports publics est nécessaire. L'augmentation des coûts a toutefois été limitée dans la mesure du possible afin que la solution reste supportable pour les partenaires concernés.</p>	oui, partiellement
14	Saicourt	oui	/	/	x
15	Saules	/	/	/	x
16	Sonvilier	/	/	/	x
17	Sorvilier	/	/	/	x
18	Tramelan	plutôt oui	<p>Comme déjà mentionné, le renforcement de la desserte de la Gruère par la ligne 32 doit selon le CM Tramelan se faire au départ de Tramelan déjà. Cela n'est nullement en contradiction avec un transfert modal avec parking aux Reussilles. Même remarque concernant les navettes éventuelles de / vers Bellelay La ligne Les Reussilles - La Joux - Glovelier doit être au départ de Tramelan. La suppression de la boucle des Genevez la rend plus attractive et peut offrir une alternative en direction de Delémont / Bâle</p>	<p>La ligne 33, réanalysée, est prolongée systématiquement à Tramelan (bus régulier + sur appel) ; cette ligne est notamment en correspondance avec le train aux Reussilles et à Tramelan ; entre les Reussilles et Tramelan, on dispose d'environ 5' de marge pour une éventuelle desserte fine de Tramelan (les correspondances restant garanties à Tramelan). Voir p. 65, 67, 75, 76, 78, 79, 80 et 82 du rapport.</p>	oui, partiellement
19	Privé	plutôt non	<p>Je ne peux pas m'imaginer que des automobilistes laissent leur voiture à Reconvilier et prennent ensuite le bus pour aller à Bellelay. En voiture, j'irais directement à Bellelay et je voudrais me garer quelque part. Je ne vois donc pas pourquoi il faudrait des places de parc à Reconvilier. S'il y a vraiment besoin de places de parc à Reconvilier, il faut un système de guidage pour les personnes qui cherchent une place de parc, qui indique où il y a encore des places libres. PAR EX. Bellelay en rouge car il n'y a pas de places libres, puis en vert pour les places de stationnement à Reconvilier. En effet, pour aller à Bellelay en voiture il faut faire un détour pour se rendre à Reconvilier... D'autres points ont déjà été mentionnés dans les chapitres précédents.</p>	<p>Le but du stationnement délocalisé serait justement de limiter le stationnement sur site de Bellelay ; si les places sont limitées, les gens n'auraient pas le choix que de laisser leur voiture à un parking dédié. Les modalités d'un tel stationnement délocalisé (système de guidage etc.) seraient à évaluées dans la planification de détail. Le concept évoque des possibilités et leurs modalités, dont des réflexions seront encore à approfondir. Il sera précisé dans le rapport que le site de Reconvilier est une proposition et que d'autres pistes sont à réfléchir (voir rép 6, I.2). Le rôle des Reussilles comme parking pour événements est ajouté (p. 86 du rapport).</p>	non

20	Privé	non	<p>*p.74: pas seulement les touristes doivent avoir accès au TP public. UnE touriste= assez d'argent pour voyager loin= pas pauvre. Il y a assez des gens d'ici lesquelles n'ont pas si beaucoup de l'argent. Où est rester la carte multicours à prix réduit pour les gens d'ici?</p> <p>*p.87:je le trouve pas écolo de laisser polluer une zone agricole par des voitures. Il y a déjà assez de cela...Il serait meilleurs de dire: Nous avons une limite des visiteurs/-euse.</p> <p>*p.91et 92: personne référente pour TP/mobilité douce: cela devrait être une personne sans voiture, parce que normalement les automobilistes ne savent que la moitié des possibilités de la mobilité douce. Comme les carnivores ne savent que un minimum autour le véganisme ou unE véganE ne sait normalement presque rien autour les details des animaux tués...</p>	<p>p. 74 le concept ne s'adresse pas qu'aux touristes ; certaines offres peuvent toutefois être développées pour les touristes, comme cela se fait dans de nombreuses régions, car le financement est trouvé par une source externe. Cela n'exclut pas la possibilité d'avoir des offres aussi pour les locaux (par ex si billet pour un événement, assurer la gratuité des TP)</p> <p>p.87 : l'idée serait de limiter l'accès aux voitures sur le site, plutôt que le nombre de visiteurs</p> <p>p. 91-92 : il va de soi que la personne référente devra connaître les différents types de mobilité et leurs modalités</p>	déjà traité
21	Privé	non	Les courses à la demande sont un système qui n'avait pas fonctionné par le passé	En raison de la faible fréquentation de certaines courses actuelles, du fait que la demande touristique est ponctuelle et flexible, et que la demande autour du site de Bellelay est amenée à évoluer en fonction de son développement, des compléments à la demande (car il s'agit bien de compléments !) sont une direction intéressante pour le moment ; ces derniers pourront être réévalués au besoin en fonction du développement du site et de l'utilisation des moyens de transport.	non
22	Maison Heidi	plutôt oui	/	/	x

Question 7 : Autres remarques

Avez-vous d'autres remarques concernant le rapport et les résultats ?

N°	Organisation	Remarque	Analyse / réponse	Modifications
1	Canton Jura	La contribution du canton du Jura apportée à l'étude mandatée par la CRT1 vise à étendre le champ géographique de la réflexion. L'étude menée en parallèle pour le projet "Gruère" et son calendrier n'ont pas permis une coordination aussi poussée que souhaitée. Les bases du concept de desserte base ont été posées durant l'été et sont en cours de plausibilisation technique et financière. Le communiqué de presse indique que le concept sera adapté au besoin puis adopté par le comité de la CRT 1 à l'hiver 2023/2024. Cas échéant, il est important que l'étude finale formule également des propositions indépendantes des autres réflexions/planifications en cours dans le périmètre.	ok, cela sera pris en compte ; une coordination se fera en vue de la validation du concept final	à voir
2	Jb.B	/	/	x
3	CJB	/	/	x
4	Ecole secondaire La Courtine	La commission scolaire de l'école secondaire de Bellelay appuie vivement les requêtes de la commune de Petit-Val et la soutient dans ses démarches	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
5	Syndicat scolaire Saicourt-Petit-Val	La région doit être unie pour développer le site de Bellelay. L'accessibilité depuis Moutier et Reconvilier est très importante. Ne faisons pas d'erreur de départ mais unissons-nous pour le bien de notre région	Les demandes / remarques de la région sont analysées et prises en compte dans la mesure du possible, le but étant de trouver une solution satisfaisante pour le plus grand nombre. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
6	Court	Le Conseil municipal a pris connaissance des échanges de courriers entre Jura bernois.Bienne et la commune de Petit-Val, cette dernière étant directement concernée par le projet. Le Conseil municipal considère que les arguments développés par la commune de Petit-Val sont pertinents. Les solutions proposées par ladite commune ne pourraient qu'avantager les habitants directement concernés par ce schéma. De ce fait, le Conseil municipal ne peut que soutenir les arguments et la proposition de la commune de Petit-Val, à savoir de créer une meilleure desserte entre Bellelay et Moutier, plutôt que Reconvilier.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui

7	Lajoux	Il est apprécié que l'étang de la Gruère soit mentionné dans le projet. Le conseil communal propose que les parkings payants soient gratuits ou à un tarif préférentiel pour les résidents de la région.	Les modalités concernant les parkings seront à préciser dans la planification de détails, au moment de la mise en oeuvre du concept. La remarque est notée.	non
8	Mont-Tramelan	/	/	x
9	Moutier	pas de remarques particulières	/	x
10	Perrefitte	pas d'autres remarques, hormis celle d'approfondir les possibilités de ligne de bus / courses sur appel / véhicules partagés entre la gare de Moutier et Bellelay	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
11	Petit-Val	La Commune de Petit-Val n'a jamais été consultée ni invitée alors qu'elle et sa population sont directement concernées. L'hébergement de requérants d'asile à Sornetan n'est qu'une solution temporaire pour l'utilisation des bâtiments de l'ancien Centre protestant mis en vente par ses propriétaires. Ces derniers nous ont sensibilisés au fait que la mauvaise desserte en transports publics constituait clairement un handicap aux yeux d'investisseurs potentiels. Tout comme le site de Bellelay, le Centre de Sornetan dispose du potentiel de par son implantation pour devenir un acteur reconnu du développement régional. Il n'y a dès lors pas lieu de péjorer d'avantage l'offre actuelle déjà insuffisante en matière de transports publics. La région a un intérêt commun à faire développer le site de Bellelay d'où l'importance de faire que ce site soit aussi accessible depuis la gare de Moutier, via le Petit-Val et ne pas faire d'erreur de départ.	Un groupe de travail et un groupe d'accompagnement avec divers acteurs de la région ont été formés pour assurer le suivi de l'étude. Intégrer toutes les communes au groupe d'accompagnement semblait contre-productif (trop de communes) ; la consultation publique permet en outre aux communes de se prononcer. La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
12	Plateau de Diesse	Le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse salue ce développement. Toutefois, il serait heureux que notre région soit considérée de la même manière que le site de Bellelay.	Desserte du périmètre Plateau de Diesse traitée dans le cadre d'une autre étude de la CRT1	x
13	Reconvilier	/	/	x
14	Saïcorut	/	/	x
15	Saules	Le conseil communal de Saules se rallie et soutient la commune de Petit-Val. Il trouve que c'est dommage de supprimer une petite liaison qui rend service à une partie de la population.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
16	Sonvilier	N'étant pas impactés directement par ce projet, nous renonçons à remplir le questionnaire. Toutefois, l'avenir de l'Abbaye de Bellelay en tant qu'acteur important pour notre région et actuellement à l'étude sous l'égide de Jura bernois. Bienna, apparaît être un élément central de la réflexion à mener sur l'accessibilité des lieux. Nous rejoignons dans ce sens la prise de position de la Commune de Petit-Val.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
17	Sorvilier	Nous soutenons la commune de Petit-Val dans ses démarches. Notre délégué avait déjà soutenu la revendication de la commune de Petit-Val il y a 2 ans. La procédure est trop lente et ne tient pas compte des changements intervenus dans l'intervalle.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
18	Tramelan	/	/	x
19	Privé	Zusammenfassend: - Es braucht eine durchgängige Verbindung zwischen Bellelay und Moutier an alle Wochentage und in allen Saisons.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
20	Privé	Il faut un bus/bus sur appel fonctionnement(!) pour tous les jours(!) pour tous les saisons(!), accessible pour tous les mondes(!) avec tous les différentes régions/weltanschauungen, pour tous les sortes touristes, pas seulement ceux/celles pour Bellelay et pour tous sortes des gens d'ici. Autrement vous faites que du blabla autour de l'écologie et autour de la tolérance!	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82). Le concept ne s'adresse pas uniquement aux touristes, mais il est nécessaire de prendre en considération cette thématique de par la nature du site de Bellelay, au cœur de l'étude. Les moyens de transports proposés ne se veulent nullement exclusifs.	oui

21	Privé	Il me semble pertinent d'impliquer la commune de Petit-Val dans les efforts entrepris pour développer le site de Bellelay afin d'augmenter les synergies. Petit-Val disposant d'atouts pouvant contribuer à augmenter encore le rayonnement du site, par exemple le réseau de chemins pédestres, la fromagerie Amstutz, le Centre de Sornetan, l'Église de Sornetan, l'Auberge sur la Côte, l'histoire des anabaptistes (Chapelle de Moron, chapelle des Chèvres), le magasin le Choc, Gagygnole pour n'en citer que quelques-uns	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	oui
22	Maison Heidi	Pour votre information : notre fondation s'engage pour la conservation de monuments historiques afin de proposer des bâtiments comme objets de vacances et de promouvoir ainsi le tourisme durable et d'apporter de la valeur ajoutée à la région. Notre fondation gère depuis un an la Maison Heidi à Souboz. Nos hôtes arrivent et repartent en partie avec les transports publics, toujours le samedi. Justement, les samedis ne sont pas desservis à Souboz. D'une manière générale, la Maison Heidi est très bien réservée. D'avril à octobre, la maison est entièrement réservée, de novembre à mars, environ la moitié. Nos hôtes apprécient la nature, le tourisme doux et les spécialités régionales. Souboz est en train de rattraper son retard dans ce domaine. La brasserie de gin locale remporte un grand succès, tout comme les produits laitiers locaux et les offres paysannes. Bien entendu, plus les transports publics sont proposés, plus ils sont utilisés. Mais cela peut aussi être flexible si le service est conçu de manière simple. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, cela nous fait plaisir d'apporter une petite contribution au développement durable de la région.	La liaison Moutier-Petit-Val-Bellelay (extension ligne 21) va être à nouveau analysée (voir annexe, avec renvois rapport p. 65, 66, 76, 82).	x